

## Résumé de la soirée débat sur le vote blanc.

### Comment faire reconnaître le vote blanc aux prochaines élections ?

Record d'affluence au Café Théodore pour la soirée débat organisée par le tout jeune comité trégorrois pour un candidat « blanc » à la présidentielle. Le débat conduit avec philosophie par Etienne de Saint-Laurent fut passionné et passionnant et de toute évidence il fut reconnu par l'assistance que le système électoral de la Ve République ne répondait plus aux attentes des citoyens.



En effet, si l'on remonte à l'élection d'avril 2002, le candidat Jacques Chirac avait obtenu au premier tour 19,88% des voix et seulement 13,75% des inscrits 82,21% des votes Au second tour il grimpe à 82,21% ! Les élections législatives qui suivirent lui donnèrent une majorité absolue avec 384 sièges soit 63% des députés. Cela ne correspondait plus du tout au souhait des Français exprimé au premier tour. Or le souhait des Français peut évidemment être celui de dire à l'ensemble de la classe politique : « Nous ne nous reconnaissons dans aucun de vous. », mais ce choix réfléchi et conscient, celui du vote « blanc » n'est toujours pas reconnu comme suffrage exprimé.

### Un peu d'histoire sur l'évolution du système électoral en France

C'est le général de Gaulle appelé au secours lors de la guerre d'Algérie qui demande à Michel Debré de rédiger la constitution de la Ve République; celle-ci va fixer le principe de la prépondérance du Président de la République en lui donnant de très importants pouvoirs.



Au début c'était un collège de grands électeurs qui élisait le Président de la République. L'élection au suffrage universel a été adoptée par référendum

en 1962. Les Français ont toujours eu des avis très divers sur la conduite de la société, rappelez-vous la fameuse phrase de de Gaulle : « Comment voulez-vous gouverner un pays où il existe 258 variétés de fromages ? » ».

Le problème c'est que pour être élu Président il faut avoir 50% des voix, donc cela débouche par la force des choses sur des promesses électorales intenable.

Cependant le système a fonctionné tant bien que mal jusqu'en 2002. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas de lien direct entre l'élection du président de la République et l'élection des députés. La campagne présidentielle consistait à choisir un homme en principe au-dessus des partis et qui se contentait de fixer les grandes orientations de la politique de la France. C'est lors de la campagne des législatives que les électeurs étaient amenés à choisir plus précisément parmi différents projets.

### **Mais deux réformes capitales vont tout bouleverser.**

D'abord, en 2000, à l'initiative de Giscard d'Estaing, Chirac, président et Jospin, premier ministre, font adopter le quinquennat par référendum approuvé à 73% ses suffrages exprimés, mais seulement moins de 19% des inscrits ! vu la très forte abstention...

Ensuite en 2001 le Parlement vote l'inversion du calendrier électoral. Désormais les législatives auront lieu après l'élection présidentielle. En pratique cela signifie la primauté du Président de la République sur le Parlement. C'est le Président qui propose un programme de plus en plus précis. Une fois élu il demande aux Français de voter pour des députés à qui il dictera sa volonté. Et ça marche ! Les Français étant « légitimistes ». Ce qui est le plus choquant dans ce système, c'est que les vœux exprimés par une majorité d'électeurs au premier tour sont très vite considérés comme nuls et non avenue.

Le Président devint ainsi une « star » lui permettant de commencer ses discours par : « Moi si je suis élu, je ferai ci ou ça... » Il fallait à cet instant comprendre entre les lignes : « Le parlement doit m'obéir ». Et s'il renâcle on lui balance du 49.3. Le principe du domino existe en politique puisque un Président peut dire aux Français : « Vous m'avez élu, donnez-moi les députés qui vont obéir... ».

Cette dérive évidente du système électoral, qui, nous l'avons dit, est aujourd'hui un piège électoral a tellement bien fonctionné ces dernières décennies que le terreau électoral en est exsangue et les chiffres consternants : 60% des Français se détournent ou ne croient plus dans ce système électoral.

Le combat électoral se résume à l'affrontement de deux présidentiables, en chemin les Français et la démocratie ont perdu un ensemble extraordinaire et une grande variété de programmes. On jette ainsi le bébé Marianne avec l'eau du bain. Un Président élu dans ces conditions, parfois avec 20% des suffrages, n'est pas légitime, c'est une évidence.

Evidence qui se crie depuis plusieurs mois dans les rues de la Cité.

### **Que faire pour redonner du sang à notre démocratie ?**



Le code électoral doit de toute évidence évoluer car il y a une crise majeure du système et si l'on reste dans cette situation de dégénérescence la République a du souci à se faire. Jusqu'ici le vote « blanc » compté mais pas comptabilisé. Si celui-ci entrait dans la ronde des suffrages, il permettrait de dire à la classe politique : « S'il vous plaît nos attentes de citoyens ne se retrouvent pas dans les programmes que vous nous présentez, mesdames, messieurs, travaillez un peu plus dans notre sens pour un intérêt général. »

Afin de pouvoir rentrer dans ce système en toute intelligence, l'idée de présenter un candidat « blanc » semble être la solution quasi idéale. Cela permettra que les votes « blanc » soient comptabilisés et qu'ils entrent en pourcentage dans le panel politique. Ce candidat « Blanc » propulsé par le Parti du Vote Blanc n'est d'ailleurs pas destiné à diriger le pays mais à exiger une réforme de la constitution pour rendre le pouvoir au parlement qui lui seul est le vrai miroir des Français dans sa plus large composante.

### **Les « 500 signatures » des élus**

Afin de présenter un candidat au Vote « Blanc » cinq cents signatures d'élus sont nécessaires. Celles-ci doivent être obtenues en moins d'un mois sur au moins trente départements sans dépasser cinquante signatures par département.

On aura vite compris que là encore cette règle électorale profite en premier lieu aux partis riches et bien installés dans le paysage. Les grandes villes ont toutes déjà la couleur d'un parti politique.

Mais une faille s'ouvre sur le territoire, en effet, les maires sans étiquettes des petites communes souffrent eux aussi de cette usure de la démocratie, ces « petits » maires sont bien plus proches des gens et perçoivent beaucoup plus leur souffrance qui sont souvent les leurs.

De plus, les dotations d'Etat pour la gestion des communes sont de plus en plus rognées et vont à la baisse, de

plus ces « petits » maires sont peu entendus par le pouvoir central. Alors au lieu de se jeter dans un inconnu qui peut faire implorer la société française, certains s'interrogent sur l'amélioration de notre démocratie dans sa qualité d'écoute.

Et la reconnaissance du Vote blanc permet à une nation d'ouvrir un peu plus ses oreilles sur les améliorations de notre vie de citoyens. Bien que les jeunes gens furent peu nombreux lors du débat sur la reconnaissance du vote « blanc » ce principe va pourtant répondre à leurs interrogations face au système électoral actuel. Les chiffres sont là aussi : il y a quelques mois les estimations donnaient près de 20% d'intention de vote pour un candidat « Blanc », aujourd'hui c'est près de 26%.

Reste que les maires et les élus, 47000 signatures potentielles en France, doivent être cinq cents à parrainer ce candidat. Certains comprennent aujourd'hui que plutôt que d'entretenir un système électoral à bout de souffle dans lequel les Français ne se reconnaissent plus, et qui de surcroît risque d'exploser en vol, il vaut mieux faire évoluer le code électoral d'une façon positive en reconnaissant le vote blanc.

Ainsi ce système pourrait s'adapter aux changements extraordinairement profonds de notre société. Depuis trente ans ce code électoral n'a plus évolué avec notre société, il est devenu archaïque, s'est désynchronisé des attentes des français et ainsi ne comporte plus assez de vertu démocratique.

Concernant les signatures, le nombre des parrainages demandés montre bien le principe d'un pouvoir au système figé qui se protège. En effet en 1958, à l'aube de la Ve République le nombre était de 50, il fut de 100 en 1962 et en 1976 de 500. De toute évidence la barre est relevée afin que les petits chevaux ne passent pas. Cette belle idée offrant un peu plus de démocratie est maintenant dans la main des élu(e)s.

**Seront-ils entendre le chant profond d'un peuple qui a soif de justice et de démocratie en passant par les urnes ?**